

LES FRANÇAIS EN AFRIQUE

RÉCITS ALCÉRIENS

Par E. PERRET, ancien capitaine de zouaves

Ouvrage adopté par le ministère de la guerre pour les bibliothèques de garnison.

1re SÉRIE

Un beau volume in-8°, orné de huit portraits hors texte. Prix : \$1.25

Dans la première série se trouve l'exposé de tous les événements survenus en Algérie depuis notre déclaration de guerre au dey d'Alger, le débarquement de nos troupes en Afrique (1830) jusqu'à la révolution de 1848.

2e SÉRIE

Un beau volume in-8°, orné de huit portraits hors texte. Prix : \$1.25

Cette deuxième série est l'histoire complète de notre colonie africaine depuis la chute du roi Louis-Philippe jusqu'à nos jours.

Chaque série forme un tout complet et se vend séparément.

Cet ouvrage, dû à la plume d'un officier de l'armée d'Afrique, est assurément une des histoires les plus complètes de l'Algérie ; nous osons affirmer qu'il en est la plus intéressante pour toutes les classes de lecteurs.

Sans négliger le récit des opérations de guerre, l'auteur sait captiver chacun : soit par de pittoresques biographies de tous les personnages célèbres, français ou étrangers, que les événements ont mis en relief : l'amiral Duperré, les généraux Changarnier, Lamoricière, Bourbaki et Chanzy, le duc d'Aumale, les maréchaux Bugeaud, Péliissier, Randon, de Mac-Mahon. Canrobert, le sergent Blandan, Yusuf, Abd-el-Kader, etc., etc., soit par des monographies empruntées aux sources les plus autorisées : zouaves, zéphants, spahis, chasseurs d'Afrique, etc., sont tour à tour passés en revue ; de très nombreuses anecdotes sérieuses ou plaisantes égaient l'esprit ou charment le cœur.

Ayant vécu près d'un quart de siècle parmi les Arabes, l'ancien capitaine de zouaves décrit avec exactitude l'organisation et les mœurs des indigènes. Cette partie de l'ouvrage ainsi que les récits curieux se rapportant aux confréries religieuses musulmanes, aux chérifs, aux prédicateurs de guerre sainte, etc., intéresseront particulièrement nombre de nos compatriotes.

BIOGRAPHIES

DU

XIX^E SIÈCLE

3 beaux vol. in-8° ornés de portraits. Prix : \$3.00

TOME PREMIER

Paul I^{er}, empereur de Russie.—R. P. Milleriot.—Marquis de Jouffroy.—Drouyn de Lhuys.—Sainte-Beuve.—Amiral Courbet.—William Pitt.

TOME SECOND

Général de Pimodan.—Victor-Emmanuel II.—Duc de Morny.—H. Perreyve.—Général de Ségur.—A. de Tocqueville.—Alexandre I^{er}, empereur de Russie.

TOME TROISIÈME

Augustin Thierry.—Baron de Stein.—R. P. Graty.—Fouché.—Abd-el-Kader.—Gaillard.—Général de Brauer.—Amiral Dumont-d'Urville.

Chaque volume se vend séparément.

LES GRANDS ARTISTES

DU XVIII^E SIÈCLE

PEINTRES, SCULPTEURS, MUSICIENS

Par C. DE BEAULIEU

1 vol. in-8°, illustré de 16 gravures hors texte.....Prix : \$1.25

CEUVRES COMPLÈTES

DE

JOSEPH de MAISTRE

14 forts vol. in-8°. Prix : \$21.00

LES CANNIBALES

ET LEUR TEMPS

SOUVENIRS DE

LA CAMPAGNE DE L'Océanie

SOUS LE

COMMANDANT MARCEAU CAPITAINE DE FREGATE

PAR

Eugène Alean

1 fort volume in-12. Prix : 75 cts

NICOLAS BOUSSU

LA VÉRITÉ SUR LE ROI

1 volume in-18.....Prix : 15 cts

LA PATERNITÉ CHRÉTIENNE

CONFÉRENCES

Prêchées à la réunion des Pères de Famille du Jésus de Paris

PAR LE

Rév. P. A. MATIGNON

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

3 volumes in-12.....Prix : \$2.25

Chaque vol. se vend séparément : 75 cts

PREMIÈRE CONFÉRENCE

Les droits de Dieu sur la famille

MESSEURS,

C'est une pensée visiblement inspirée de Dieu qui a porté plusieurs d'entre vous, il y a quelques mois, à provoquer, à former cette nouvelle réunion, exclusivement destinée à l'étude des grands devoirs que votre paternité entraîne après elle. Vous avez compris, en effet, combien il serait à la fois doux et utile, pour les chefs de famille, de se rassembler, sous le regard de Dieu, de mettre en commun leurs désirs et leurs craintes, leurs préoccupations et leurs prières ; de s'entraider par l'exemple, de se fortifier mutuellement par la considération du but proposé à tous ; puis vous nous avez demandé une parole d'encouragement et de conseil pour animer ce fraternel et périodique rendez-vous ; en un mot, vous avez institué ces conférences familiales qui n'ont d'autre objet que d'expliquer les obligations sacrées attachées à votre titre de pères.

Jusqu'à présent la voix qui s'est fait entendre ici était celle qui, depuis tant d'années retentit avec éclat dans la chaire de Notre-Dame. Malheureusement de nouvelles et importantes fonctions nous privent désormais de la présence de votre orateur préféré. Forcé, tout incapable que j'en suis, de tenir auprès de vous sa place, je me sens rassuré par votre bienveillance et par la nature même du sujet que nous aurons à traiter. Il est si important en lui-même, il vous est d'ailleurs si cher et si sympathique, qu'il n'a pas besoin de chercher une recommandation dans la parole qui le présente ; dépouillé de ce vêtement brillant que pourrait lui donner le talent oratoire, il saura encore fixer votre attention, captiver vos pensées ; et je ne serais point étonné que, même sans y prétendre, il se frayât plus d'une fois le chemin jusqu'aux plus vives émotions des cœurs.

Nous commencerons donc aujourd'hui à la lumière de la foi, cette revue pratique de nos devoirs. Et pour que ces études aient une base solide, il nous faut dès le début rappeler le principe sur lequel tout repose ; vérité aussi certaine qu'elle est aujourd'hui méconnue et oubliée ; au lieu qu'elle devrait être gravée en caractères indélébiles au frontispice de chaque demeure, c'est à peine si on en trouve quelque vestige dans les souvenirs de ceux mêmes qui se disent chrétiens ; et quand elle y ressusciterait par moments d'une manière théorique, elle n'en reste pas moins le plus souvent stérile pour ce qui concerne le gouvernement de la vie.

A qui appartient la famille ? Parce que dans son être physique, — peut-être aussi dans son caractère moral, — elle n'est qu'une extension, une continuation de celui qui en est le chef, cet homme doit-il en être censé le légitime, le véritable propriétaire ? Ou bien représente-t-il des droits supérieurs aux siens ? Gère-t-il non point en son nom, mais au nom d'un autre, un bien qui n'est pas à lui, qu'il ne saurait, sans une crainte injuste, s'arroger et revendiquer comme lui étant propre ?

Telle est la question que nous rencontrons au seuil même de toutes nos consi-

dérations. Et à cette question le christianisme fait une réponse claire, péremptoire qui détruit toute prétention exagérée, qui délie tout subterfuge. Ne craignez point toutefois qu'elle enlève à la paternité humaine sa grandeur ; au contraire, là est pour elle le plus sûr rempart contre toute déchéance ; car la dignité paternelle ne se compromet pas moins en essayant d'usurper ce qui ne lui appartient pas, qu'en méconnaissant ses vraies prérogatives et ses nécessaires privilèges. Laissez-la plutôt où la nature l'a mise, et montrez-nous son rôle auguste, son action providentielle.

Pour moi, il me semble la voir assise sur un trône qui n'est à la vérité que d'emprunt, mais qui n'en est pas pour cela moins élevé, moins entouré de respect. La souveraineté qui s'y exerce n'est ni indépendante, ni absolue ; elle est subordonnée, elle est relative. Pour la comprendre, il faut remonter à celle d'où elle découle, dont elle n'est qu'une partielle et incomplète représentation.

Disons donc avant tout quels sont les droits de Dieu sur la famille ; nous concluons ensuite d'une manière générale quelle situation en résulte pour celui qui est honoré du nom de père.

Il ne s'agit d'entrer aujourd'hui dans aucun détail ; mais nous devons d'abord tracer notre cadre. Ce cadre est immense ; l'embrasser d'un regard synthétique et nous former une idée d'ensemble, voilà tout ce qui est possible pour le moment. Les diverses parties du tableau repasseront tour à tour sous nos yeux, et nous aurons à les considérer à loisir dans la série de ces conférences.

I.

Bien que la famille humaine ait à sa tête un homme qui s'appelle son chef, on ne saurait la concevoir comme le bien, comme la propriété de cet homme.

Rien de plus clair, si l'on conserve aux mots leur naturelle signification ; car toute créature intelligente appartient à son auteur ; elle fait partie du domaine de Dieu, et ce domaine est essentiel, exclusif, à jamais inaliénable.

Tel est le principe fondamental que posent la raison et la foi. Mais ce principe, si incontestable qu'il soit, ne dit pas assez et ne saurait nous suffire. Ce ne sont point des êtres isolés que nous considérons, c'est la famille elle-même dans sa nature multiple, dans son existence collective ; la famille, avec l'organisation qui la distingue et la hiérarchie qui en est inséparable ; la famille, c'est-à-dire une société homogène, un corps vivant et harmonieux, un être qui a sa vie, son individualité distincte de toute autre. Ainsi est-elle sortie des mains de Dieu, ainsi doit-elle retourner à lui, sans méconnaître les droits dont la base est consacrée dans sa constitution même.

Cette loi paraît oubliée, pour ne pas dire ignorée à peu près universellement. Où est la maison qui la respecte ? Quel est le foyer qui l'accepte sérieusement et surtout qui en tire les conséquences ?

Et pourtant, si la famille la perd de vue, c'est que sa mémoire est courte, c'est qu'elle ne sait point remonter au mystère de ses origines.

Relisons un instant ensemble la première page de nos saints Livres. Après chacune des créations préliminaires, nous voyons l'artisan divin s'applaudir de son œuvre et la saluer en quelque sorte d'un transport d'admiration : *Vidit Deus quod esset bonum* ; Dieu vit que cela était bien ; parole profonde, que la science vérifie encore tous les jours, à mesure qu'elle plonge plus avant son regard dans cet abîme de merveilles, dont elle n'arrivera jamais à sonder toute l'étendue.

L'homme est le chef-d'œuvre de la création. Et pourtant après l'avoir fait, nous n'entendons pas son auteur répéter la formule sacramentelle. On dirait, au contraire, que son ouvrage lui semble imparfait ; Dieu déclare qu'il n'est pas bon de le laisser en cet état : *Non est bonum hominem esse solum* ; c'est seulement quand la femme a été formée de la chair même de son époux, c'est-à-dire quand la famille commence à paraître dans son unité et dans son dualisme nécessaire, que le Créateur se déclare satisfait, et que, contemplant l'ensemble des êtres qu'il a appelés à l'existence, il en proclame l'incomparable beauté : *Vidit Deus*